ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bureaux de poste : Moselle

Question écrite n° 15045

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur le projet de la direction departementale des postes de la Moselle de reorganiser la distribution dans le canton de Vigy. Il y a une dizaine d'annees, l'ensemble des elus du secteur avait soutenu le projet de creation fd'un bureau de poste dans le centre de transit routier Garolor a Ennery a la condition expresse que cela ne porterait atteinte ni au bureau distributeur de Vigy ni a l'agence postale d'Ay-sur-Moselle. Or, contrairement a ce qui avait ete dit a l'epoque, une premiere decision prise il y a quelques annees, a transfere le bureau de poste situe dans le centre de Garolor pour l'installer au centre d'Ennery. La encore, il etait cependant precise par l'adminstration que ce simple transfert geographique ne devait avoir aucune autre consequence par ailleurs. C'est donc avec la plus grande stupefaction que les elus viennent d'apprendre que l'on envisagerait de reduire les effectifs du bureau de poste de Vigy pour en creer un autre a Ennery. Les engagements pris par l'administration au cous des annees precedentes doivent etre respectes. Il est inadmissible que l'on puisse etudier les modifications ci-dessus evoquees. Elles sont d'ailleurs d'autant plus deplorables qu'apparemment, leur justification est de gagner au maximum un quart d'heure dans la distribution du courrier a Garolor ; la distance entre Vigy et Garolor n'etant en effet que d'environ cinq kilometres. Il souhaiterait donc qu'il lui indique quelles sont ses intentions en la matiere.

Texte de la réponse

Reponse. - Lors de la creation du bureau d'Ennery, la direction departementale de la poste de la Moselle s'etait en effet engagee a ne pas modifier le fonctionnement du bureau de Vigy et de l'agence postale d'Ay-sur-Moselle. Sue ce point, les engagements pris a cette epoque ont ete totalement respectes. Cependant, au cours de ces dix dernieres annees, la seule zone a avoir connu une tres forte expansion est celle d'Ennery alors que la zone industrielle de Garolor, ou etait implante le bureau de poste, n'a pas eu, durant cette periode, le developpement escompte. C'est la raison pour laquelle le chef de service departemental des postes de la Moselle a decide, dans un premier temps, au mois de fevrier 1989, de proceder au transfert de l'etablissement postal d'Ennery de la zone de Garolor au centre de la commune. Cette mesure n'est pas une remise en cause d'engagements anterieurs, mais la traduction du souci constant de la poste d'etre au service de sa clientele. Le taux de frequentation de cet etablissement s'est d'ailleurs nettement accru ces derniers mois. En tout etat de cause, la reorganisation projetee, qui, a terme, se traduira par la transformation de l'etablissement d'Ennery en bureau distributeur avec attribution correlative d'un numero de code postal, permettra d'avancer d'une maniere importante l'horaire de desserte des habitants de ce secteur. Elle conduira aussi a reduire sensiblement les parcours non productifs effectues actuellement par les preposes du bureau de Vigy. En definitive, ce projet s'inspire tres directement de la volonte de la poste d'assurer une presence efficace en zone rurale par le rapprochement des etablissements de sa clientele, et d'ameliorer le service rendu aux entreprises. Cette restructuration traduit enfin le souci d'adapter l'organisation postale a l'activite et aux mouvements de population. Elle n'est pas, en outre, de nature a mettre en peril l'existence du bureau de Vigy, qui continuera a offrir a ses habitants l'ensemble des prestations auxquelles ils sont accoutumes.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE15045

Données clés

Auteur : M. Masson Jean-Louis
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15045
Rubrique : Postes et telecommunications
Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace
Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2888